Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260914-DCM_2026_47-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. ARZUL Emilie, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. CONTANT Alexandre, M. LE VISAGE Rémy, M. Clément LE PAGE, M. Maurice JACQ, Mme. MANACH Hélène, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. RANNOU André, Mme. LARVOL Isabelle, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme. Fanny CELTON, Mme. HASCOET Yvanne, M. CARIOU Florian

Procurations : Mme. Fanny CELTON donne pouvoir à Mme. Laurence LE BERRE, Mme. HASCOET Yvanne donne pouvoir à Mme. Stéphanie QUERRIEL, M. CARIOU Florian donne pouvoir à M. Pascal CARIOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CONTANT.

DCM 2026-47 : CONSULTATION POUR L'EXTENSION DU SITE « NATURA 2000 – VALLÉE DE L'AULNE »

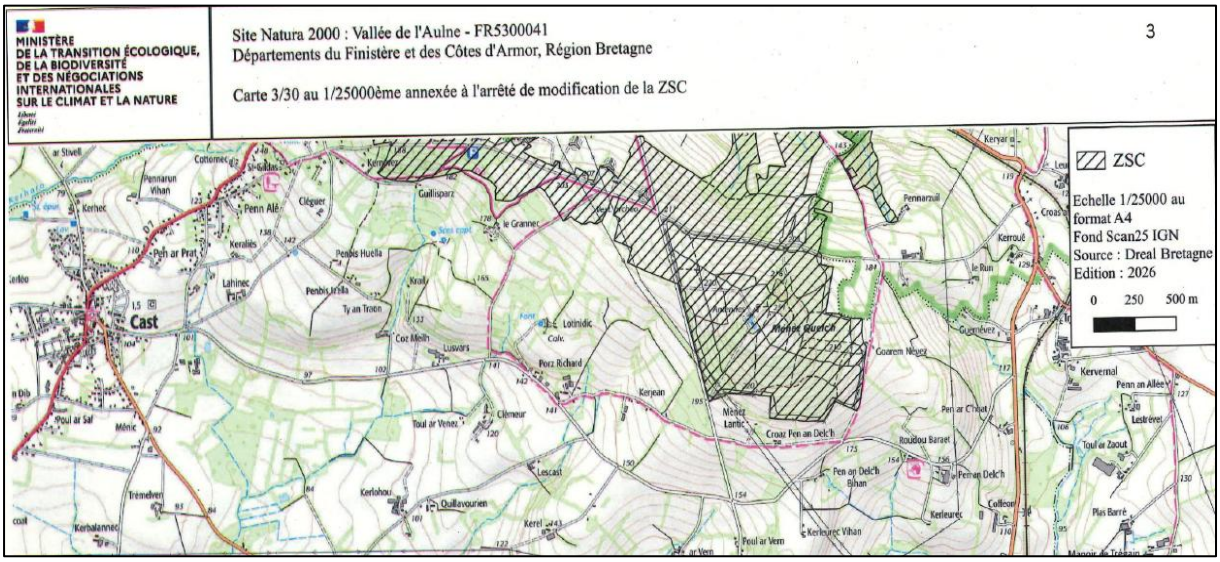
Le 22 juillet 2026, la Mairie de CAST a reçu un courrier de la Préfecture portant sur l'extension du périmètre Natura 2000 FR5300041 « Vallée de l'Aulne ».

Cette extension, portée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne 5EPAGA) a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne, porteurs d'enjeux écologiques centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

En application des dispositions des articles L 414-1 et R 414-3 du code de l'environnement, ce projet d'extension est soumis aux communes concernées.

Le Conseil Municipal dispose à ce titre d'un délai de 4 mois, pour délivrer un avis simple, motivé sur ce projet. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ci-dessous, en hachuré, figure le projet d'extension.



Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260914-DCM_2026_47-DE

Pour la commune CAST, il s'agirait d'une création de zone Natura 2000.

Ce projet d'extension vise à protéger les rhinolophes (colonie de 500 à 600 femelles en été)

Un classement en zone Natura 2000 impliquerait une évaluation préalable et systématique des impacts pour chaque nouvelle activité / construction …

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un **AVIS DÉFAVORABLE** au projet d'extension de la zone « Natura 2000 – Vallée de l'Aulne » sur la commune de CAST.

PRÉCISE que cet avis défavorable s'argumente de la manière suivante :

- L'extension de cette zone sur la commune de CAST imposerait des contraintes supplémentaires pour l'activité agricole, économique, les aménagements des chemins de randonnée et le terrain d'entrainement militaire.
- L'extension de cette zone sur la commune de CAST entrerait potentiellement en conflit avec les nouvelles obligations légales de débroussaillage (OLD) et les possibles aménagements en matière de défense incendie (DFCI).
- La commune de CAST n'est que très peu concernée au regard du rapport transmis pour l'extension de cette zone « Natura 2000 – Vallée de L'aulne », pour la préservation des rhinolophes. Par ailleurs, le zonage actuel protège déjà l'environnement sur la commune de CAST et ne nécessite pas de contraintes administratives et légales supplémentaires.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU